

LA RESTRICTION SÉLECTIONNELLE DU FIGEMENT COMBINATOIRE DU VERBE DÉFECTIF *OUÏR*

Jana Brňáková

Université d'Ostrava

République tchèque

jana.brnakova@osu.cz

Résumé. Le verbe *ouïr* est caractérisé dans les ressources lexicographiques faisant autorité (*Le Grand Robert* 2001, *Le Petit Robert* 2014 et *Le TLF*) en tant que défectif et vieilli, substitué, à partir du XVII^e siècle, par le verbe *entendre*. La restriction de l'emploi de ses formes conjuguées a eu pour conséquence la sélectivité de son figement combinatoire se reflétant dans la formation de groupements de mots fixes. En fonction de 199 exemplifications de notre corpus au nombre de 11 176 247 de mots, tiré de Frantext, dont la taille est restreinte aux textes postérieurs à l'an 2000, nous pouvons prouver le maintien de ce verbe au sein de collocations et d'expressions figées dans l'expression écrite du français contemporain, ainsi que sa capacité à produire des combinaisons innovantes de sa valence actancielle attestée.

Mots clés. Verbes défectifs. Collocation. Figement. Frantext. *Le TLF*.

Abstract. The defective verb *ouïr* and its restricted collocation profile. Lexicographic resources (*Le Grand Robert* 2001, *Le Petit Robert* 2014 and *Le TLF*) treat the French verb *ouïr* as defective and archaic; it has been replaced and substituted by the verb *entendre* since the 17th century. A limited use of some of its grammatical forms results in the verb's restricted collocation profile and this quality gives rise to new collocates with an inherent or figurative meaning. Based on the analysis of 199 occurrences of the verb in literary texts published from the year 2000 onwards, it

is possible to treat the verb *ouïr* as part of the contemporary French word-stock within which the verb enters relatively established collocates and idioms, but it also participates in forming new collocates.

Keywords. Defective verbs. Collocation. Idiom. The Frantext corpus. *Le TLF*.

1. Introduction

En reprenant le terme de *restriction sélectionnelle* de Martin (1996), qui porte sur la limitation de l'étendue combinatoire et implique la sélectivité normative des unités linguistiques, la tâche de cet article est d'attester la combinabilité du verbe défectif *ouïr* en français récent (depuis l'année 2000) par l'intermédiaire des sources écrites de la base textuelle *Frantext*. Les analyses visent deux objectifs principaux. *Primo*, pouvons-nous confirmer les postulats des travaux lexicographiques de référence (voir les références bibliographiques) constatant que ce verbe ne s'emploie plus qu'au participe passé, dans les temps composés, et à l'infinitif, dans des expressions idiomatiques ? Deuxièmement, y est-il le verbe complètement évincé par *entendre* dans la construction de syntagmes libres ou bien reste-t-il susceptible d'engager des valences innovantes au sein du champ de ses actants possibles ? Voici quelques-unes des questions auxquelles nous nous efforçons de répondre dans ce qui suit.

La restriction combinatoire est un facteur déterminant de la formation des séquences figées. Elles se dégagent du stock lexical en tant que « *blocs lexicaux tout faits* » (Frath ; Gledhill, 2005 : 12) qui sont mis à la disposition des utilisateurs pour référer au même titre que d'autres mots, mais dont la saisie échappe cependant aux règles ordinaires de la structure de la langue. Cette propriété est l'une des plus caractéristiques et est commune aux trois sortes d'unités phraséologiques (collocation, expression idiomatique et parémie), à côté du processus diachronique du figement, même si chacune des unités est affectée par un autre degré du phénomène en cause.

La fixation de l'emploi des groupements de mots est véhiculée par l'usage à l'aide duquel une séquence de discours cesse de fonctionner en tant que performance discursive isolée et acquiert le statut d'une nouvelle unité plus ou moins lexicalisée. Celle-ci est mise à la disposition de l'usage intentionnel des locuteurs, qui continuent de la reprendre dans des niveaux de communication appropriés. Le rôle de l'usage est alors décisif lors de la formation des unités phraséologiques et de leur maintien dans le code conventionnel d'une communauté langagière. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'attester la vivacité de séquences fixes résultant du figement de l'emploi du verbe étudié par l'intermédiaire d'une source de données textuelles et statistiquement vérifiables – *Frantext*, en confrontation avec le codage lexicographique.

2. Définition du corpus de travail

Pour pouvoir observer la sélectivité normative des combinaisons réalisées avec le verbe défectif *ouïr*, nous avons opté pour un corpus tiré de la base textuelle de référence *Frantext*, accessible (après abonnement) grâce à la plateforme <http://www.frantext.fr>. Visant à vérifier l'emploi du profil combinatoire du verbe en question en français contemporain, nous avons limité la taille du corpus aux textes postérieurs à l'année 2000 et nous avons exigé que le contexte soit restreint à une même phrase. Sur un ensemble de 152 textes au nombre de 11 176 247 de mots, le moteur de recherche a trouvé 199 exemplifications de la lexie pivot *ouïr*. Pour la visualisation des résultats, nous avons choisi le formulaire de paramétrage par paquet de 50 attestations de *KWIC* (key word in context). Ce mode de présentation nous a permis d'opérer un tri sélectif des cooccurents et de les reporter par la suite dans les catégories saisies qui se répètent.

Pour éviter des usages uniques de chaînes de caractères répondant au critère imposé, nous avons recouru aux éléments bibliographiques indiquant leur origine. Si la chaîne a été retrouvée dans l'identifiant unique dans la même cote à plusieurs reprises, nous l'avons considérée comme aléatoire, due au génie inventif de l'auteur en question.

Les résultats obtenus via *Frantext* ont été systématiquement soumis à une analyse comparative avec le profil lexical de la lexie pivot, décrit dans les dictionnaires disponibles (*Le Grand Robert* 2001, *Le Petit Robert* 2014 et *Le TLF*).

Pour clarifier les analyses effectuées, ainsi que nos points de vue théoriques, nous avons inséré dans le corps de l'article des extraits dépouillés de la base textuelle *Frantext* qui visent à éviter des paragraphes d'explications redondants et également à fournir d'illustrations nécessaires. Les exemplifications empruntées à *Frantext* sont étayées par une indication bibliographique globale, renvoyant au site officiel <http://www.frantext.fr> et elles diffèrent des autres citations standardisées par leur format, qui respecte systématiquement l'unicité de la démarche et de la méthodologie imposées par les auteurs de ce corpus électronique.

3. Extraction et tri de cooccurents

Les requêtes portant sur les cooccurences réalisées du verbe *ouïr* ont été effectuées dans *Frantext* au mois de septembre 2014. D'abord, nous avons recherché toutes les formes conjuguées du verbe en question à l'aide de *&couïr*. Le tri des résultats obtenus est résumé dans le tableau ci-dessous :

Nombre de résultats trouvés	<i>&couïr</i> 199						
	<i>ouïr</i>	<i>ouï</i>	<i>ouïe</i>	<i>ouïes</i>	<i>oyant</i>	<i>orrez</i>	<i>oiront</i>
4	25	44	10	1	1	1	
1	8	3	1	11	54	35	

Après une catégorisation de discrimination des résultats obtenus, nous avons procédé à des recherches sélectives concernant chaque forme, mode et temps, que nous précisons

dans ce qui suit. Ceci a nécessité, dans le cas de certaines formes verbales, des requêtes supplétives (*ouïr, oi, ois, ouis*) à cause d'une mauvaise intelligibilité de l'entourage contextuel de *KWIC*. Suite à une analyse plus détaillée, nous étions obligée d'écarter de la taille de notre corpus 89 exemplifications illustrant le profil combinatoire de la lexie *oie* dénommant l'oiseau domestiqué et 12 parties incomplètes d'autres mots (*oi, ois, ouis*), qui étaient par mégarde interprétées comme des formes apparentées à la conjugaison du verbe défec-tif *ouïr*. Ces cas seront élucidés dans le chapitre intitulé *Anomalies*.

3.1 L'infinif ouïr

D'après les travaux lexicographiques, le verbe transitif *ouïr* du latin *audire* est en voie de remplacement par *entendre* dès le XVII^e siècle déjà (Dubois ; Mitterand ; Dauzat, 1999). Suite à la perte des sèmes indiquant l'aspect volontaire et intentionnel de l'audition dans la communication ordinaire qui ont été repris par son synonyme étymologique *entendre*, le verbe en question n'est plus utilisé que dans quelques formes, comme il ressort dans le tableau récapitulatif *ci-dessus*. Cette restriction affectant le paradigme de conjugaison va de pair avec la stabilisation de l'étendue combinatoire du verbe en question. L'une des raisons non négligeables de son extinction présumée pourrait aussi résider dans le fait que « la conjugaison de *entendre* est très régulière contrairement à celle du verbe *ouïr* » (Meirschart, 2010 : 21).

Dans notre corpus tiré de *Frantext*, ce verbe a été trouvé quatre fois sous forme d'infinif par le moteur de recherche, sans qu'il s'agisse de constructions sans sujet explicite, où les infinitifs seraient complétés par *dire* ou *parler*. Ces deux apparitions dans deux sources différentes de l'expression écrite constituent une preuve de son maintien dans le vocabulaire du français contemporain, malgré un taux de fréquence négligeable par rapport au nombre de 11 176 247 de mots du corpus défini :

E086	longtemps tour à tour qu'elle se perçait tympan à	ouïr	froissements zéphyr alors qu'à son oreille. Il
R124	de 'l'affreux docteur Schütz' 19 ayant cru	ouïr	en une rumeur qui était parvenue jusqu'à mes
R124	Marxlust, mythant, napus, nya, nyakavoir, nyania,	ouïr	, par-dit, pas-plus- d'un, pas-sans, passifou
R124	mé-moire, mé-sens, muroir, orinomant, ornure,	ouïr	, pense-être, pensêtrer, père-sévérer, père-

Le moteur de recherche a affiché également une cooccurrence de l'infinif dans lequel la lettre *i* n'était pas surmontée par le tréma :

R054	un .eu me remua onc.ues ie ne m.en sus. cac.er .e .	ouïr	me son .iscours es.oi. .res au.ain
------	---	-------------	--

Comme le *KWIC* était à peine déchiffrable à cause de la syllabation du texte, nous fûmes obligée de procéder à une vérification nécessitant un contexte plus large pour nous assurer qu'il ne s'agit pas d'une faute de frappe ou bien pour éviter la graphie ancienne. Après avoir lu tout le paragraphe, nous nous sommes rendue compte que cette notation était usitée exprès par l'auteur dans d'autres extraits aussi, visant probablement des effets stylistiques.

3.2 Le participe passé *ouï*

Le participe passé *ouï* est, dans notre corpus, vingt fois partie constituante du nom composé *ouï-dire*. Celui-ci est dans quinze cas précédé par la préposition *par*, avec laquelle il forme une expression adverbiale figée (*par ouï-dire*) et répertoriée dans les entrées des dictionnaires avec l'acception « par la rumeur publique » (*Le Petit Robert* 2014). D'après Meirschart (2010 : 26), cette expression n'existait pas au Moyen Âge et ce n'est qu'à partir du XVII^e siècle qu'elle commença à se répandre.

Deux apparitions attestées du participe passé dans les temps composés sont suivies de l'infinitif *dire* (« ...elle a ouï dire que... », « ...il avait ouï dire qu'... »), ce qui s'inscrit dans la collocabilité habituelle de l'emploi stéréotypé de ce participe.

Une cooccurrence observée dans les extraits tirés de *Frantext* (« ...ce que nous avons quelques fois vu, ouï et su autant que senti,... ») résulte de la conjonction des portées référentielles aux sens.

Une combinaison réalisée n'est qu'une attestation du potentiel productif du verbe pour former d'autres temps composés qui restent usités au moins dans la production écrite du français contemporain, en fonction des contraintes conventionnelles et inhérentes au système morphologique et syntactique de la langue :

S998 pourra aisément entendre, quand on aura une fois **ouï** e que c'est; comme serait dans les sacrifices ce

En ce qui concerne les autres occurrences, la forme féminine *ouïe* est homonymique avec le nom, dénommant un organe permettant la perception des sons. Sa première mention remonte à 1080 (*Le Petit Robert* 2014). Le sémion apparaît quatorze fois dans le voisinage des autres désignations pour les sens humains. Sur un ensemble de quarante-quatre occurrences dans notre corpus, cette unité lexicale *ouïe* forme sept fois une expression plaisante avec le sémion *tout*. Ceci constitue une cooccurrence lexicale statistiquement significative qui confirme le statut figé de la séquence repérée, renforcé par la coapparition d'une autre collocation contenant un autre verbe défectif – *bouche bée*. Treize fois, ce nom est précédé par des adjectifs possessifs. Par ordre décroissant du nombre d'apparitions, ce sont : *son* (5) et *mon* (5) à part égal, et *ton* (3). La lexie pivot apparaît dans huit exemplifications, tirées de *Frantext*, complétées par des adjectifs qualificatifs dont deux (*assassinée*, *tramée de crissements*) relèvent du génie inventif de l'auteur et n'appartiennent pas au paradigme collocationnel attendu du lexème en question. Les autres fonctionnent comme des collocations régulières : *bonne*, *grande* [...] *sanglante*, *aiguillée*, *hypersensible*, *la meilleure*, *fine*.

Le substantif *ouïe* en fonction du sujet est attesté dans deux valences avec les verbes *s'aiguiser* et *rétrécir* où il est mis en vedette au moyen de la corrélation. L'autre fonction syntactique réside dans la position des compléments d'objet :

E095	, c'est par cette expérience corporelle de l'	ouïe	que nous avons accès, dès la prime enfance, à un
E162	, et pour cette annonciation elle n'avait	ouïe	ni entendement ; pour ce messenger que la compassion
R147	fournaise intérieure, torrentielle, décuple mon	ouïe	; elle caracole sur des phonèmes et des échos
R296	d'avoir dormi longtemps : on m'attrape par l'	ouïe	.Avec son mauvais goût et son énergie, Roland me

Il est également utilisé dans deux comparaisons d'invention dites aussi comparaisons d'auteur qui sont probablement forgées d'une manière intentionnelle par l'écrivain pour mettre en relief les traits particuliers des objets comparés :

- E103 se mangent, se dévorent, des yeux autant que de l' **ouïe** . Lèvre à lèvres, les mots attirent, aimantent,
 R031 souvent comme une musique de cirque entendue dans l' **ouïe** du cauchemar. Tristesse. Désir de retraite,

Le moteur de recherche a également trouvé dix attestations du lexème en question au pluriel, dont huit exemplifications correspondent au terme usité dès le XVI^e siècle (*Le Petit Robert* 2014), qui désigne les orifices externes de l'appareil branchial des poissons, sur les côtés de la tête. Il coapparaît dans le voisinage d'autres termes relatifs à l'anatomie, tels que *branchies*, *narine*, *yeux latéraux mi-clos*, *pieds et mains palmés*, *une maille de ses filets*. Une exemplification comprend outre ce substantif en question aussi un adjectif formé par conversion de l'ancien verbe français *baer beer* (*bayer*) qui est aujourd'hui aussi répertorié parmi les verbes défectifs et dont la valeur sémantique est représentée par deux acceptions majeures : « grand ouvert » et qui « ouvre grand la bouche ou les yeux ». Sa collocabilité affecte les animés ainsi que les inanimés et s'avère de gamme moyenne :

- E123 de crabes bleu et or, des bannes de poissons aux **ouïes** sanglantes, béantes comme des plaies, virevoltait

Les deux cas restants n'ont rien de commun avec les organes de respiration des animaux aquatiques. Il ne s'agit que d'un simple accord avec le substantif *syllabes* qui est actualisé aussi par le participe passé *vues*, et l'autre attestation peut être interprétée comme un usage occasionnel du nom *ouïes* pour éviter le synonyme jugé probablement trop courant (*oreilles*).

3.3 Le participe présent

Bien que certaines ressources lexicographiques indiquent qu'on ne rencontre guère que l'infinitif, le participe passé et les temps composés du verbe *ouïr* (*Le TLF*), notre corpus comprend une cooccurrence du participe présent qui, dans la position d'objet, est développée par l'actant *sentence*. Le syntagme est lié à un niveau de communication se déroulant au sénat, où on présuppose l'usage de registres plus soutenus qui admettent des unités lexicales plus sophistiquées et dignes d'apparaître dans des discours officiels.

3.4 Oye

Il faut avouer que l'analyse de l'unité lexicale *oye* a causé quelques embarras dans l'interprétation des résultats. Suivant notre corpus, nous avons observé sept apparitions de l'expression figée *la mère l'oye*, dont l'origine remonte à l'époque de Charles Perrault qui a publié en 1697 un recueil de huit contes de fées intitulés *Les Contes de ma mère l'Oye*. Cette expression, employée aujourd'hui pour désigner des histoires peu crédibles, n'est

pas fixée en usage uniquement au singulier, mais admet également la forme du pluriel, comme en témoigne l'exemplification suivante :

E095 génitrice, soit par la multiple présence des mères l' **Oye** anonymes, qui inspirent les récits fabuleux

L'acception de cette séquence fixe reflète l'aspect sémantique de ce verbe en nommant l'action involontaire, où l'agent du procès n'est pas indiqué, et au cours de laquelle on apprend des choses par l'intermédiaire des propos et des informations répandus par la rumeur publique.

Deux attestations de *oye*, apparaissant dans le voisinage avec les mots espagnols *no mata* et *tienes que venir*, constituent probablement les emprunts à l'espagnol où « la forme *oye*, qui est l'impératif du verbe *oír*, est un équivalent espagnol d'*ouïr/entendre* » (Meirschart, 2010 : 25). Il est à noter que cette formule d'appel *joye!* peut aussi être une traduction de l'ordre du verbe français *écoute!* (Bossong, 1986 : 7).

De nos jours, cette vieille forme linguistique est mentionnée avec la datation de 1525 dans le cadre des entrées lexicographiques qui sont dédiées à l'interjection *ouille*, notée encore vers 1914 avec le signifiant commençant par un *h* aspiré qui se maintient dans la prononciation par l'omission des liaisons – [‘uj]. Exprimant la douleur, la surprise et le mécontentement, cette onomatopée n'est même plus, d'après Meirschart (2010 : 74), « ressentie comme étant [d'origine] verbale ».

3.5 Le futur simple

Le moteur de recherche a repéré deux signifiants (*orrez*, *oiront*) qui pourraient être interprétés en tant que formes correspondantes à la deuxième et la troisième personne du pluriel du futur simple de *ouïr*. Il s'agissait de deux formes irrégulières qui n'étaient pas dérivées directement de l'infinitif. Les terminaisons ont été jointes aux radicaux *orr-* et *oir-* sous la forme desquels il est possible de former ce tiroir verbal :

R054 oi. ie ..escri.vis au .rais ma.in ci a.res **orrez** la .ala.e .ue es.oir a..or.a audi. .risonnier

R097 chose soit à tous ceuz qui ces lettres varront et **oiront** que li ceuz de Menoalville... » – c'est repris dans

Suite à une analyse plus détaillée portant sur les signifiés ressortissant des contextes, seul le désignant *oiront* a le corrélat du signifié adéquat pour ce temps donné. L'intelligibilité de l'autre dépend de la complétion des lettres manquantes, ce qui constitue probablement l'effet ludique visé par l'auteur du texte.

3.6 Anomalies

Dans l'ensemble des 199 modes, temps et personnes du verbe *ouïr* repérés par le moteur de recherche, nous avons dû éliminer 89 cooccurrences du substantif *oie* (dont 54 du singulier et 35 du pluriel) qui étaient fautivement interprétées en tant que formes morphologiquement apparentées avec le verbe défectif en question. L'unité lexicale *oie* apparaît dans

notre corpus en tant que partie constituante de plusieurs mots composés tels que *jeu de l'oie* (10 attestations), *plume d'oie* (5 occurrences) ou *pattes-d'oie* (4 apparitions). Dans la fonction d'actants, elle complète plusieurs verbes dont le champ de la valeur sémantique est très varié. Ce sémion est également présent dans trois comparaisons : «...*crier à pleins poumons comme une oie...*», «...*sa poitrine est dodue comme celle d'une oie et gaver [quelqu'un] comme une oie blanche jusqu'à l'éclatement de mon foie...*».

Les autres anomalies s'écartant des critères imposés à la taille du corpus ressortent de l'œuvre *Nous, les Moins-que-Rien* de Jacques Roubaud, publiée en 2006. De même que dans le cas du futur simple (voir *supra*), douze dénotants, identifiés fautivement par le moteur de recherche comme des formes apparentées au paradigme de la conjugaison du verbe concerné, ne représentent que des homographes, qui n'envisagent pas de rapport quelconque avec l'indicatif du présent de *ouïr*. Précédés ou suivis par un point, les lecteurs sont incités à compléter les lettres qui redonnent du sens au texte pour les dénotants suivants : *oi* (8 attestations), *ois* (3 apparences) et *ouis* (1 occurrence). À titre d'exemple, nous nous permettons de reproduire *ci-dessous* un exemple pour chaque dénotant *ad illustrandum* :

R054	au mieux .our .e .ire mon amour e. a..exion envers	oi	e. aussi nos six en.ans anne. anna. noemie. emma,
R054	mon amour mon aimée mon coeur ma marie-.ouise .u	ois	e.re en an.oisse mauvaise anxieuse sans nouve..es
R054	.neur .ieu a cause .e .a saison neuve .es ..aurore i	ouis	es ramiers roucou.er .eurs carmes sous .a ramee ou

4. Conclusion

En nous référant aux données provenant des analyses effectuées *ci-dessus*, nous pouvons constater que la restriction sélectionnelle du figement combinatoire qui affecte le verbe défectif *ouïr* aboutit au cours des siècles à la formation des séquences fixes dont l'usage est conventionnel et qui fonctionnent dans la langue en tant que lexie complexe. La combinatoire s'est stabilisée et socialisée pour les expressions *par ouï-dire* et *tout ouïe*, attestées dans notre corpus par quinze et sept apparitions respectives, ainsi que pour *la mère l'oye* dont la fréquence d'emploi s'élève à huit exemplifications au sein de 152 textes postérieurs à l'an 2000 de la base textuelle *Frantext*.

Le moteur de recherche a également repéré, en fonction des critères imposés pour la requête, trois substantifs (*ouï-dire*, *ouïe*, *ouïes*), formés à l'aide de la conversion du participe passé, censé par les ressources lexicographiques indiquées en tant que l'une des formes verbales les plus usitées de *ouïr*. Le mot composé *ouï-dire*, invariable en français d'aujourd'hui et répertorié dans les dictionnaires comme une entrée à part entière, apparaît dans cinq voisinages dans notre corpus. Le nom féminin *ouïe*, désignant le sens qui permet la perception des sons, constitue trente et une cooccurrences dont vingt et une apparitions forment les syntagmes nominaux avec les adjectifs possessifs ou qualificatifs. La valeur sémantique de *ouïe* au pluriel, réservée au domaine de l'anatomie des poissons, est présente dans huit exemplifications de notre corpus.

La restriction sélectionnelle portant sur le paradigme de conjugaison du verbe en question se manifeste par l'absence de plusieurs formes conjuguées dans la taille de textes choisis au nombre de 11 176 247 de mots. Les configurations actanciennes du profil syntaxique du verbe pivot *ouïr* sont représentées par quatre infinitifs, un participe présent, un futur simple et quatre participes passés qui coapparaissent avec l'auxiliaire *avoir* dans trois temps composés (un plus-que-parfait, un passé composé et un futur antérieur).

En accord avec les ressources lexicographiques que nous avons à notre disposition (*Le Grand Robert* 2001, *Le Petit Robert* 2014, *Le TLF*) et en nous appuyant sur les résultats de nos analyses, nous pouvons conclure que le maintien de la lexie *ouïr* dans le stock lexical du français contemporain est assuré par la productivité de son infinitif et de son participe passé qui forment les temps composés et dont les champs des actants possibles sont d'étendue variée.

Résumé. Selektivní restrikce kombinatorické ustálenosti defektního slovesa *ouïr*. Francouzské sloveso *ouïr* je charakterizováno v lexikografických zdrojích (*Le Grand Robert* 2001, *Le Petit Robert* 2014, *Le TLF*) jako sloveso defektivní a zastaralé, které je od 17. století nahrazováno slovesem *entendre*. Omezené používání jen některých jeho forem mělo za následek restrikci kombinability, která se následně projevila v utváření ustálených slovních spojení s vlastním či přeneseným významem. Na základě 97 analyzovaných exemplifikací z literárních textů databáze Frantext, publikovaných po roce 2000, můžeme však považovat toto sloveso za stálou součást slovní zásoby současné francouzštiny ve smyslu ustálenosti používání jeho kolokací, idiomů i samotné schopnosti tvořit inovující valenční kombinace.

Bibliographie

- BOSSONG, Georg, (1986). "Qu'est-ce qu'expliquer en linguistique ? Perspectives typologiques et universalistes". In : KREMER, Dieter (éd.). *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, tome II, section III, « Linguistique théorique et linguistique synchronique ». Tübingen : Niemeyer, pp. 3–12.
- DUBOIS, Jean ; MITTERAND, Henri ; DAUZAT, Albert (1999). *Dictionnaire étymologique et historique du français*. Paris : Larousse.
- Frantext [en ligne]. [cit. septembre 2014]. Disponible sur : <http://www.frantext.fr>.
- FRATH, Pierre ; GLEDHILL, Christopher (2005). "Qu'est-ce qu'une unité phraséologique ?". In : BOLLY, Catherine ; KLEIN, Jean-René ; LAMIROV, Béatrice (éds). *La Phraséologie dans tous ses états. Actes du colloque "Phraséologie 2005"*, Louvain-La-Neuve, 13–15 oct. 2005. Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 31/2–4, pp. 11–25.
- Le Grand Robert* (2001). Paris : Dictionnaires Le Robert–Vuet.
- Le Petit Robert* (2014). Paris : Dictionnaires Le Robert.

Le Trésor de la langue française informatisé [en ligne]. [cit. mars-avril 2015]. Disponible sur : <http://www.tlf.fr>.

MARTIN, Robert (1996). “Sur les facteurs du figement lexical”. In : MARTINS-BALTAR, Michel (éd.). *La Locution : entre langue et usages* [en ligne]. Saint-Cloud : ENS Fontenay, pp. 291–305 [cit. 16. 03. 2015]. Disponible sur : <https://books.google.fr/booksid=MDDGsFsb198C&pg=PA291&lpg=PA291&dq=sur+les+facteurs+du+figement+lexical&source=bl&ots=AlOpuonwzU&sig=AB5IXjdbCbumDfgptN7mDGExf4A&hl=cs&sa=X&ei=uj0EVefSDs2R7AbJyoGYBQ&ved=0CCAQ6AEwAA#v=onepage&q=sur%20les%20facteurs%20du%20figement%20lexical&f=true>.

MEIRSCHAERT, Charlotte (2010). *D’ouïr à entendre : étude de la concurrence entre deux verbes de perception* [en ligne]. [cit. 31. 03. 2015]. Disponible sur : http://lib.ugent.be/fulltxt/RUG01/001/457/889/RUG01001457889_2011_0001_AC.pdf

TUTIN, Agnès ; GROSSMANN, Francis (2002). “Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif”. *Revue française de linguistique appliquée*, VII–1, pp. 7–25.

Jana Brňáková
Katedra romanistiky
Filozofická fakulta
Ostravská univerzita v Ostravě
Reální 5
CZ–701 03 OSTRAVA
République tchèque